

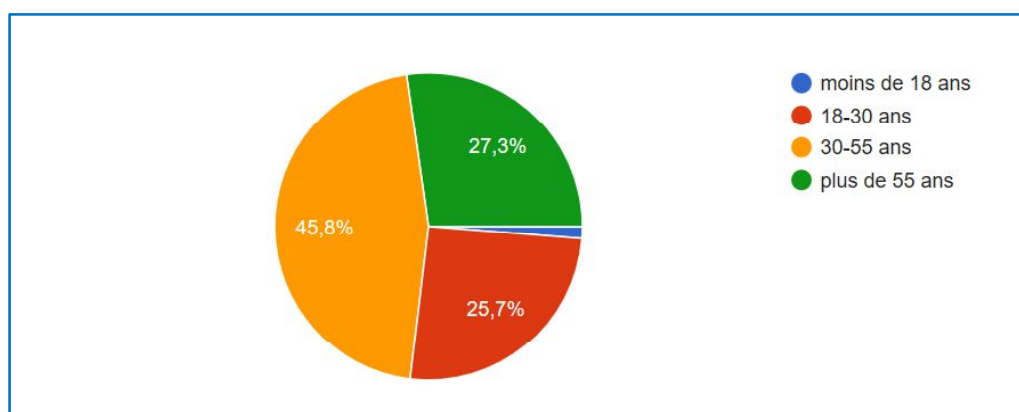
# Questionnaire AAF 2018/2019

Rubrique I : citoyens non-usagers des services d'archives

## Introduction

Ce premier questionnaire concerne les personnes qui ne connaissent pas ou peu les services d'archives et leurs sites internet affiliés. Il est composé de 14 questions ouvertes ou à choix multiples, en ne tenant pas compte de la question 0 portant sur la tranche d'âge des participants. Ce questionnaire permet finalement d'avoir l'avis de citoyens sur les Archives et la transparence alors qu'ils n'ont pas ou peu de connaissances sur ce sujet.

La participation demeure élevée, on compte 795 personnes s'étant désignées comme des individus fréquentant très peu ou jamais les services d'archives. Ci-dessous, un graphique nous donne un aperçu de l'âge moyen des participants.

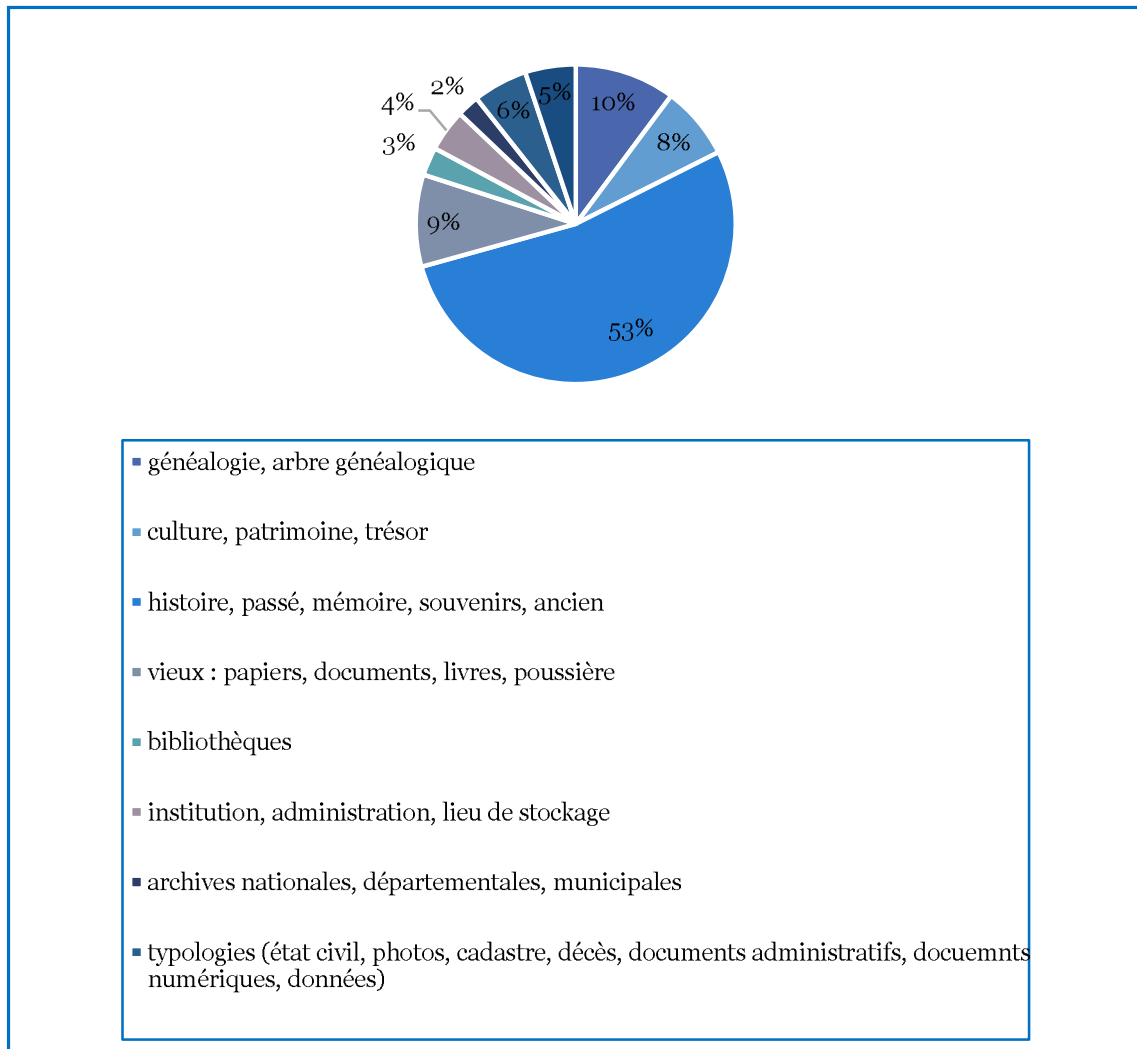


On constate que sur 795 personnes interrogées, une nette majorité de personnes âgées de 30 à 55 ans se détache, elle représente 45,8 % des participants. Les personnes de plus de 55 ans ont également bien répondu, ils représentent environ 30%. Les 18-30 ans représentent 25% des participants. Enfin, seulement 10 d'entre eux soit 1% sont des personnes mineures.

## Sommaire

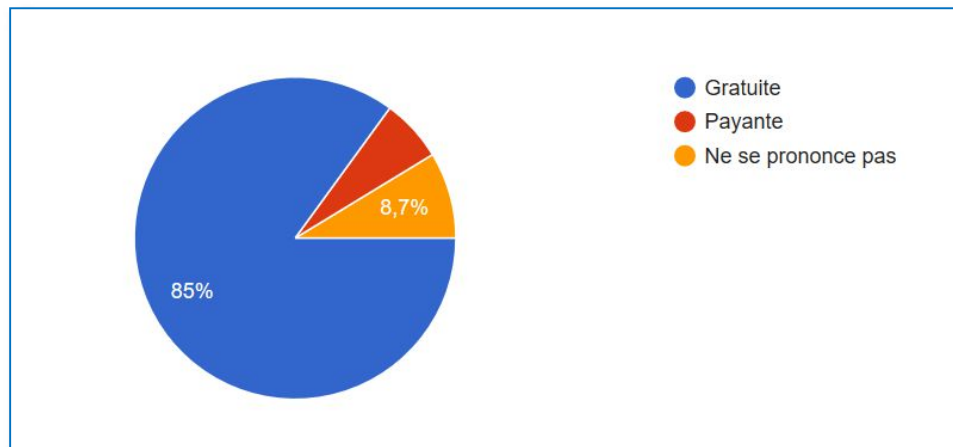
1. *Si je vous dis « archives », à quoi pensez-vous ?*
2. *Selon vous, la consultation d'archives est-elle gratuite ou payante ?*
3. *Connaissez-vous un service d'archives ?*
4. *Y-êtes-vous déjà allé·e·s ?*
5. *Dans quel(s) cas pourriez-vous avoir besoin de vous rendre dans un service d'archives ?*
6. *Si oui, comment avez-vous connu ce service d'archives ? (question à choix multiples)*
7. *Avez-vous déjà fait appel à un professionnel (notaires, archivistes, avocats...) pour que ce dernier recherche un document dont vous aviez besoin ?*
8. *Savez-vous que certaines archives ne peuvent pas être consultées par les citoyens ?*
9. *Si oui, savez-vous pourquoi ?*
10. *Quel mode de consultation des archives préférez-vous ?*
11. *Les moyens numériques vous semblent-ils garantir un meilleur accès à l'information ?*
12. *Pour vous, la numérisation de documents d'archives ? (question à choix multiples)*
13. *L'Europe a récemment mis en place un règlement général visant à protéger les données à caractère personnel (RGPD). Pour vous, qu'est-ce qui vous semble le plus important ?*
14. *Dans quelle(s) mesure(s) l'utilisation des archives permet-elle d'empêcher la propagation des Fake News (fausses nouvelles) ?*

# Si je vous dis « archives », à quoi pensez-vous ?



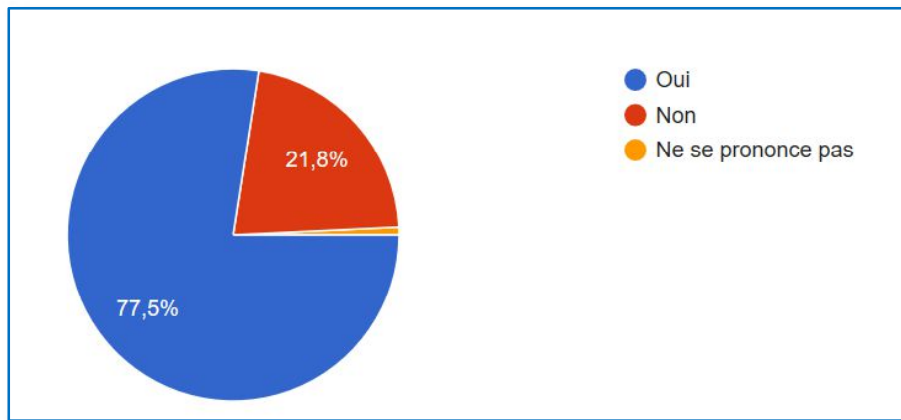
Cette première question est une question ouverte. On remarque que le terme « archives » renvoie essentiellement à la notion d'histoire (53%). La poussière et les bibliothèques, souvent considérées comme des clichés lorsque l'on évoque les archives ne sont pourtant pas des termes si représentés ici (seulement 9% et 3% pour chacun). Il faut souligner que la généalogie reste un terme significatif lorsque l'on pense aux archives, il représente 10% des réponses.

# Selon vous, la consultation d'archives est-elle gratuite ou payante ?



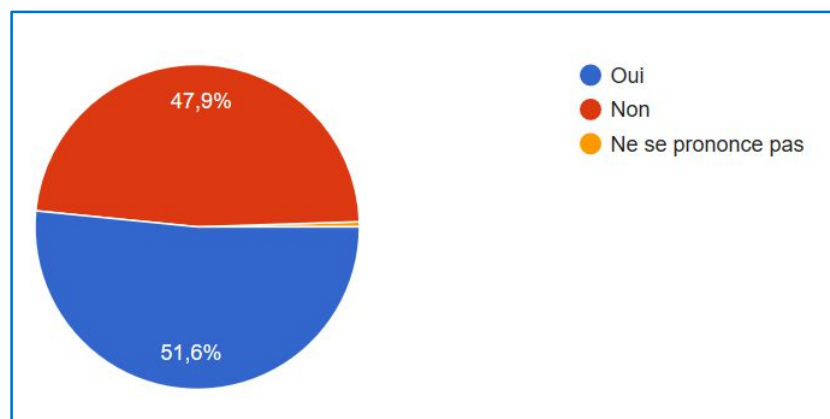
On remarque que la plupart des participants (85%) savent que la consultation des documents d'archives est gratuite, les personnes semblent donc assimiler ce service à un service public. Néanmoins, 8% d'entre eux pensent le contraire. Ce constat est certainement la résultante d'un manque de communication entre les services d'archives et les citoyens.

## Connaissez-vous un service d'archives ?



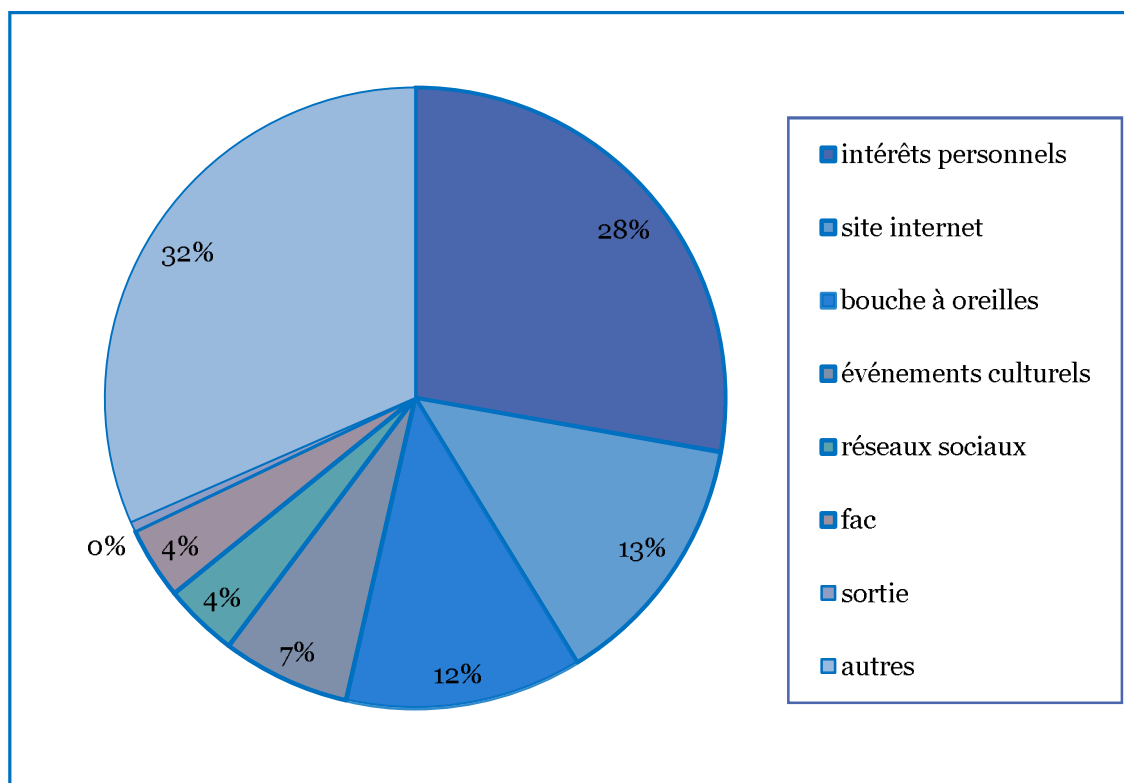
Quoique certains individus pensent que l'accès aux archives est payant, une majorité d'entre eux connaissent au moins un service d'archives, ils représentent 77,5% des participants. Cependant, on constate que plus de 20% d'entre eux ne connaissent pas ces services. Là encore, ces résultats traduisent certainement un manque de communication autour des services d'archives.

## Y-êtes-vous déjà allé.e.s ?



À travers ce graphique, on peut souligner que la majorité des personnes qui connaissent au moins un service d'archives s'y est déjà rendue. Les citoyens qui connaissent des services d'archives ne s'y rendent pas forcément mais ils savent néanmoins les définir.

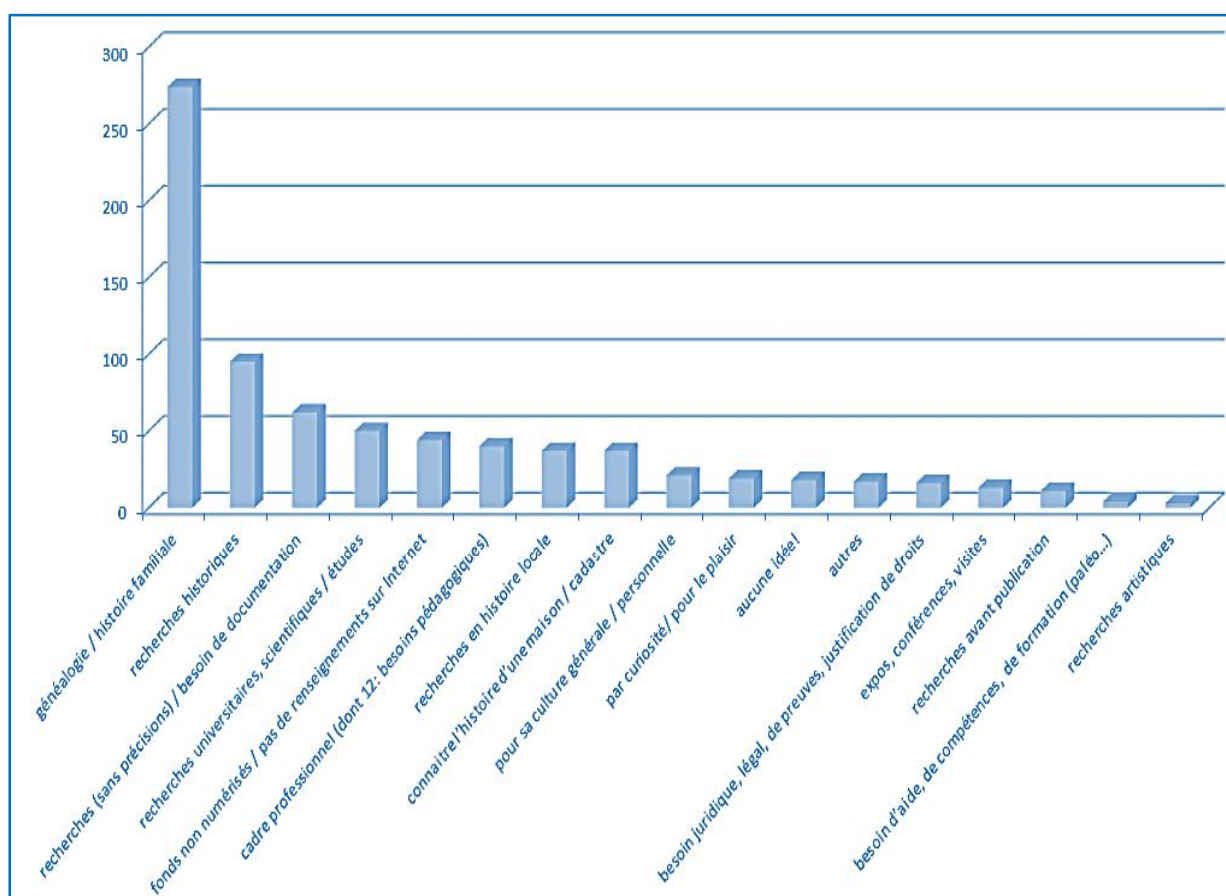
## Si oui, comment avez-vous connu ce service d'archives ?



D'après les résultats, les citoyens connaissant les services d'archives présentent un intérêt personnel pour le lieu. On constate également que les réseaux sociaux et les sites internet sont devenus de réels moyens de communication, les services obtiennent ainsi une meilleure visibilité. En effet, 17% des personnes interrogées ont connu les services par ce biais. Enfin, le bouche-à-oreille reste un moyen incontestable pour connaître les différents services d'Archives en France ; il est ici évoqué par 12% des personnes ayant répondu au questionnaire.

# Dans quel(s) cas pourriez-vous avoir besoin de vous rendre dans un service d'archives ?

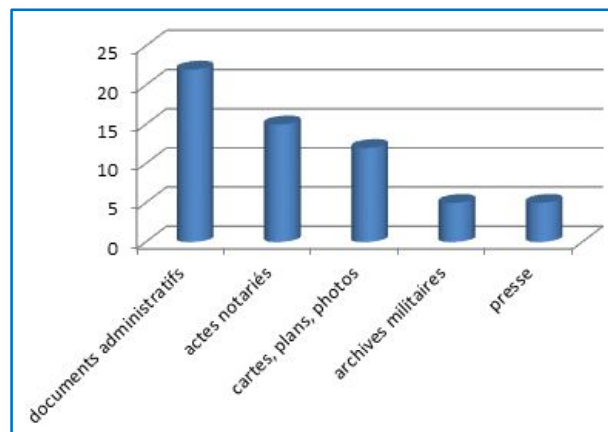
La question étant posée de manière ouverte et libre, les sondés se sont attachés tant à ce qui les obligerait qu'à ce qui les motiverait à passer le seuil d'un service d'archives. Ils ont ainsi très souvent fourni des réponses multiples, pas toujours explicites (ex : « pour faire des recherches ») et qui se superposent. Les résultats, même après regroupements sémantiques ou thématiques, laissent à voir une grande multiplicité de raisons ou d'objectifs.



Saute aux yeux immédiatement l'écrasante majorité de réponses ayant trait à la recherche généalogique et la reconstitution d'histoires familiales ; néanmoins, le panel de citoyens interrogés ayant la plupart du temps formulé plusieurs réponses, cette motivation ne représente en fait que 47% des sondés. La recherche historique et scientifique – si l'on associe plusieurs rubriques – constitue un deuxième grand pôle.

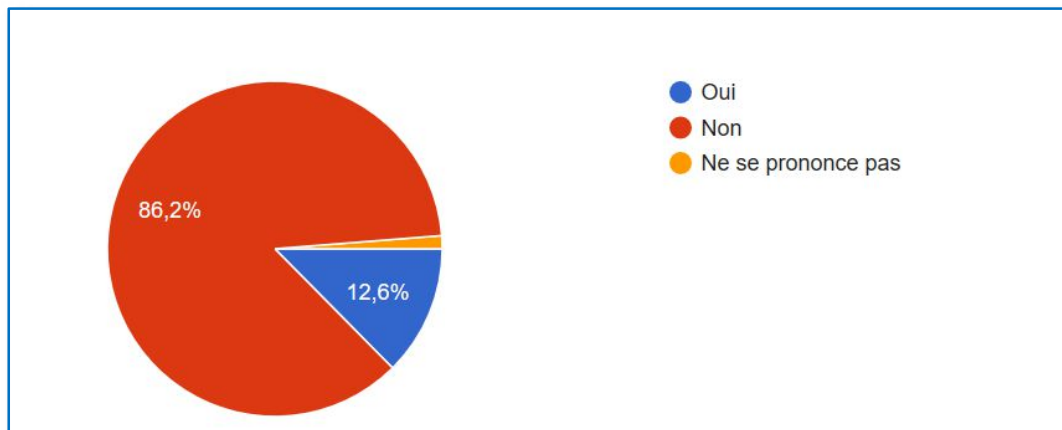
7,5% seulement des sondés évoquent le passage en service d'archives comme palliatif d'Internet. La justification de ses droits ou l'envie de profiter d'une exposition ou d'une conférence n'intervient que pour moins de 3% des sondés.

En ce qui concerne les documents qui seraient plébiscités – si l'on excepte les actes d'état civil ou le cadastre, non quantifiables car inclus dans les recherches d'histoire familiale ou de maison et non explicitement formulés – les « documents administratifs » (bien vagues) se taillent la part du lion devant les actes notariés et les documents figurés.



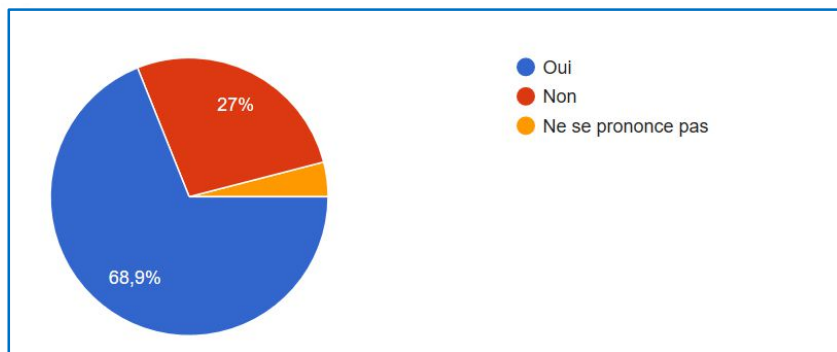


Avez-vous déjà fait appel à un professionnel (notaires, archivistes, avocats...) pour que ce dernier recherche un document dont vous aviez besoin ?



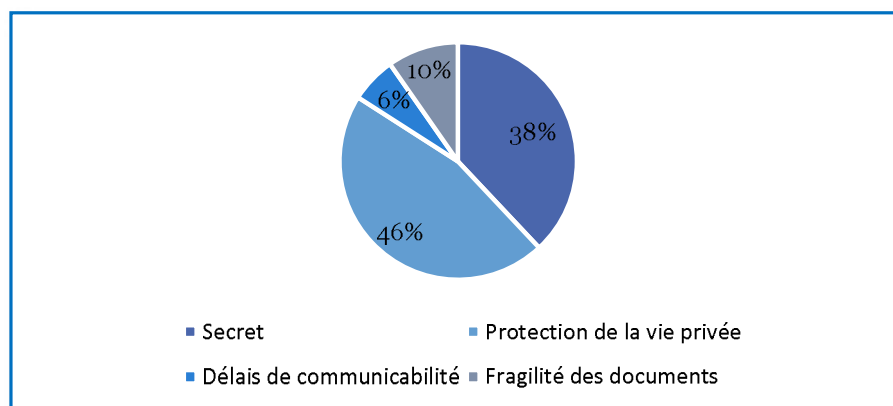
A travers ce graphique, on peut souligner qu'une écrasante majorité des citoyens qui méconnaissent les services d'archives n'ont jamais fait appel à un professionnel pour que celui-ci recherche un document dont ils avaient besoin (86%).

# Savez-vous que certaines archives ne peuvent pas être consultées par les citoyens ?



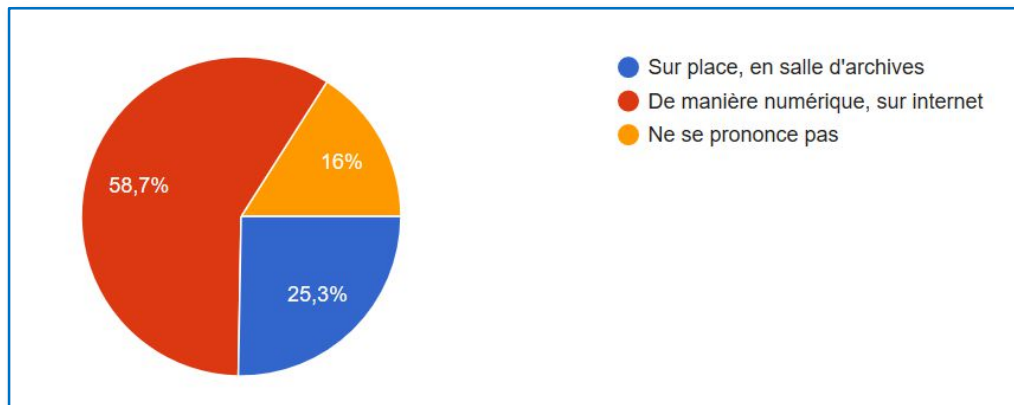
La plupart des personnes savent que certains documents d'archives ne sont pas communicables. Ils représentent environ 70%.

## Si oui, savez-vous pourquoi ?



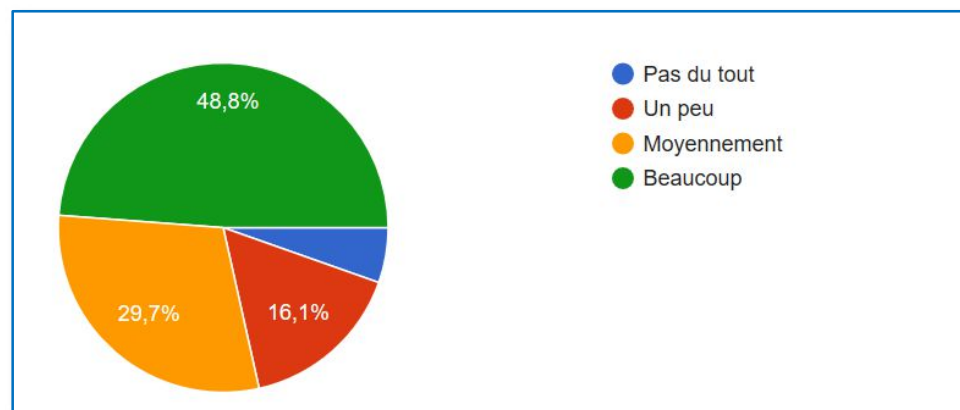
Après avoir sélectionné les réponses qui revenaient le plus souvent, 46% des participants présentent le motif de la protection de la vie privée comme la raison principale de l'instauration de délais de communicabilité. Vient ensuite le terme de « secret » si mythifié par la population. Les délais de communicabilité arrivent en dernière position, 6% des citoyens ont répondu cela.

# Quel mode de consultation des archives préférez-vous ?



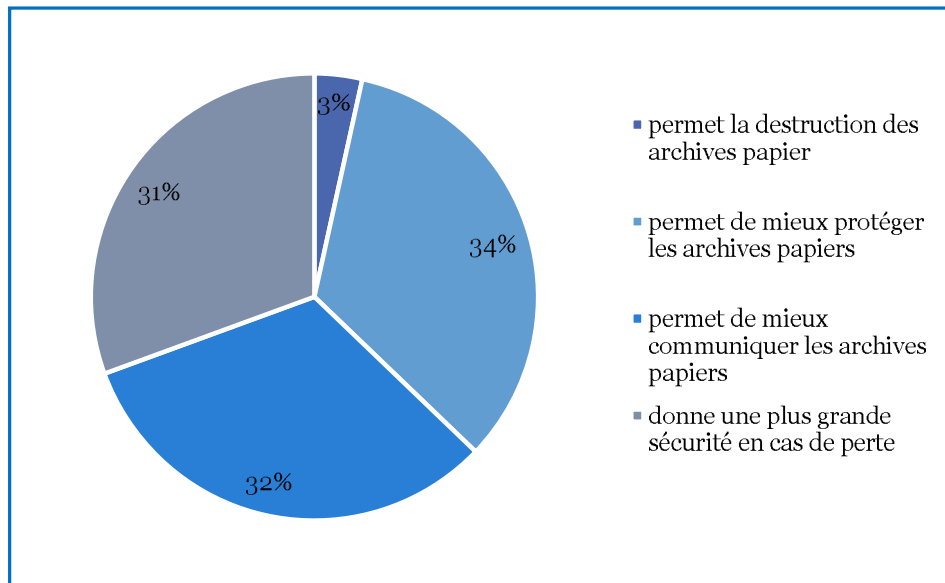
Cette question s'avère intéressante dans le contexte de la transition numérique du XXI<sup>e</sup> siècle. Comme de nombreux services ont pu le noter, de plus en plus de lecteurs préfèrent consulter des archives de manière numérique, sur internet. En effet, ils n'ont plus à se déplacer dans les salles de lectures, les documents sont à portée de clic. Cela a été rendu possible par de nombreuses campagnes de numérisation menées par les différents services de concert avec des prestataires spécialisés dans la numérisation des documents d'archives. Ce mode de consultation ne fait pas l'unanimité, 25% des personnes préfèrent encore consulter les documents sur place, en salle de lecture.

# Les moyens numériques vous semblent-ils garantir un meilleur accès à l'information ?



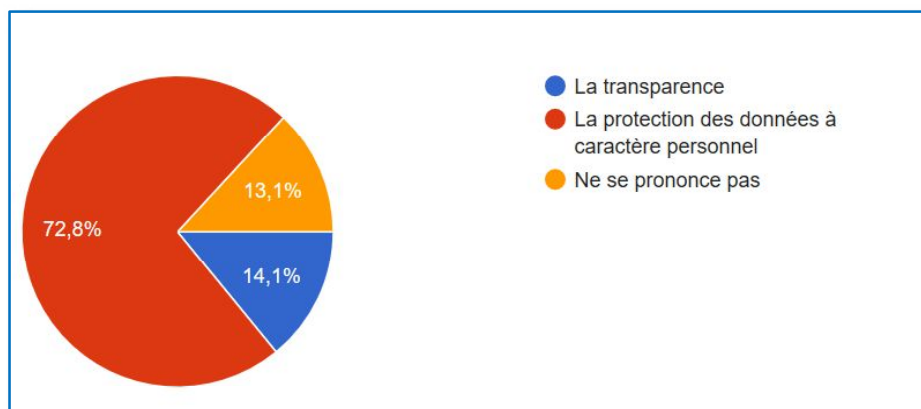
Il est indéniable de constater qu'une grande part des participants (49%) pense que les outils numériques leur garantissent un meilleur accès à l'information. Les archivistes doivent donc prendre en considération cette révolution numérique dans leur pratique professionnelle. La communication des archives par le numérique s'avère aujourd'hui nécessaire et incontournable.

# Pour vous, la numérisation de documents d'archives ?



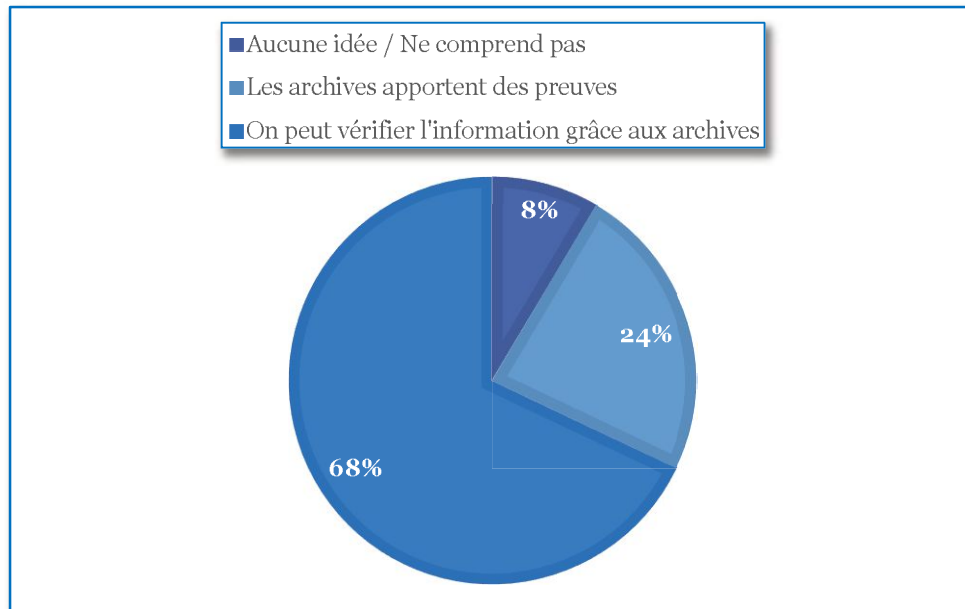
Le souci de la protection des documents arrive en première position, il représente 34% des réponses. Les motifs de perte et la meilleure communication des documents sont ensuite évoqués. Enfin, peu de citoyens envisagent que la numérisation des archives permet la destruction des archives papier, cette pensée reste en effet minoritaire (3%).

L'Europe a récemment mis en place un règlement général visant à protéger les données à caractère personnel (RGPD). Pour vous, qu'est-ce qui vous semble le plus important ?



D'après notre sondage, les citoyens pensent majoritairement (72%) que la protection des données à caractère personnel est plus importante que la transparence.

# Dans quelle(s) mesure(s) l'utilisation des archives permet-elle d'empêcher la propagation des Fake News ?



La majorité des sondés (près de 70%) pense que les archives sont un bon outil pour vérifier une information. Il semble alors important de pouvoir s'appuyer sur des sources fiables. Les archives ont une valeur probante, ce sont des preuves pour un quart des personnes ayant répondu à cette question ouverte. L'authenticité et le caractère officiel du document demeurent importants pour les citoyens. Cependant, près de 10% des sondés n'ont pas compris la question ou ne savent pas y répondre ; ils semblent ne pas avoir fait le lien entre les archives et la propagation de *Fake News*.